

Journée Portes Ouvertes



Infos Administratives BTSA

LOGEMENT

INSCRIPTION

CARTE JEUNE OCCITANIE

DOSSIER SOCIAL ETUDIANT - BOURSES

TRANSPORTS

TARIFS

SECURITE SOCIALE ETUDIANT

ASSOCIATIONS



ADRESSES POUR UN LOGEMENT

Mairie de St Chély d'Apcher

☎ 04.66.31.00.67

Office Notariale de St Chély d'Apcher (agence immobilière)

☎ 04.66.31.00.03

Village Vacances VVF

Le Malzieu-Ville

☎ 04.66.31.71.70

Mairie du Malzieu-Ville

☎ 04.66.31.70.25

Sites : le Bon Coin



INSCRIPTION

Se rendre sur le site internet : <https://www.parcoursup.fr>

Et suivre les différentes étapes.

Vous munir de :

- votre numéro INE ou INA (Identifiant National Elève ou Identifiant National Agricole)

Ce numéro apparaît sur votre relevé de notes du bac ou vos bulletins scolaires.

- votre adresse Mail

20 janvier - 11 mars 2021 minuit (dernier jour pour formuler ses vœux) : inscription et formulation des vœux (attention de bien rédiger la lettre de motivation pour chaque formation demandée).

8 avril 2021 dernier jour pour finaliser son dossier avec les éléments demandés par les formations et pour confirmer chacun de ses vœux

A parti du 27 mai, vous recevez les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu.

Vous devez répondre obligatoirement à chaque proposition d'admission dans les délais indiqués dans votre dossier

Mi-juin : la procédure est suspendue pendant les épreuves écrites du baccalauréat.

Mercredi 16 juin : la phase d'admission complémentaire est ouverte jusqu'au 16 septembre.

du 29 juin au 1^{er} juillet - Point d'étape: si vous avez conservé des vœux pour lesquels vous êtes en liste d'attente, vous vous connectez à votre dossier pour indiquer ceux qui vous intéressent toujours.

Mardi 6 juillet - Résultats du baccalauréat.

Après les résultats du baccalauréat, si vous avez définitivement accepté une formation, vous effectuez votre inscription administrative auprès de l'établissement que vous avez choisi, selon les modalités précisées dans votre dossier.

Mercredi 14 juillet, les formations envoient les dernières propositions d'admission de la phase principale.

Vendredi 16 juillet - Fin de la phase principale. **Dernier jour pour accepter une proposition d'admission reçue lors de cette phase**

Une question ? Utilisez le lien "Contact" de votre dossier PARCOURSUP

Attention : pensez à télécharger l'application PARCOURSUP sur vos mobiles



BOURSES - CARTE JEUNE – TRANSPORT- L'ASSURANCE MALADIE

D.S.E. – Dossier Social Etudiant - BOURSES – Année 2021-2022

- Demande de bourse par l'étudiant via le portail **etudiant.gouv.fr** du 20 janvier 2021 au 15 mai 2021.
- Réception sur le mail de l'étudiant sous 48 heures d'un dossier pré-imprimé à valider
- Envoi par l'étudiant du dossier validé avec les pièces à fournir au CROUS de la Région où vous êtes actuellement scolarisé
- Instruction du dossier par le CROUS
- Envoi d'une notification conditionnelle à l'étudiant, après instruction, au plus tard un mois après la réception du dossier complet par le CROUS
- Envoi à l'étudiant d'une notification définitive après confirmation d'inscription par l'établissement d'accueil, **notification à remettre au secrétariat bourses de l'établissement d'accueil.**

- Possibilité de faire une simulation sur le site etudiant.gouv.fr puis messervices.etudiant.gouv.fr (prendre en compte les revenus de l'année N-2)

CARTE JEUNE REGION OCCITANIE à demander sur le site www.cartejeune.laregion.fr dès le 1^{er} juin. **Elle est obligatoire.** Elle permet de bénéficier d'aides à la lecture de loisirs (bon achat de 20€), et à l'acquisition d'une licence sportive (adhésion UNSS). La carte est indispensable pour accéder au service de restauration.

TRANSPORTS

- Possibilité de prendre la navette St Chély-Civergols ou le Malzieu-Ville-Civergols.
- Une demande de carte de transport doit être faite à partir du mois d'octobre pour en bénéficier.

AFFILIATION DES ETUDIANTS A LA CAISSE COMMUNE DE SECURITE SOCIALE DE LA LOZERE

A compter du 1^{er} septembre 2018, les étudiants ne changent plus de régime obligatoire d'assurance maladie pour le remboursement de leurs frais de santé et restent affiliés en tant qu'assurés autonomes à leur régime actuel de protection sociale, généralement celui de leurs parents.

NB : Ne pas confondre Sécurité Sociale et Mutuelle. La « Mutuelle » n'est pas obligatoire mais fortement conseillée et reste le choix des familles



TARIFS

TARIFS DEMI-PENSION

Les pensions sont facturées une fois par trimestre Le règlement est effectué par chèque, espèce, virement bancaire ou prélèvement automatique, après réception de la facture.

Pour tout renseignement : S'adresser au 04 66 42 62 21 Célia PERRIMOND-THERME

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2020

PENSION			½ PENSION – DP 5			½ PENSION – DP 4		
1372 €/an			550 €/an			440 €/an		
1 ^{er} Tri	2 ^{ème} Tri	3 ^{ème} Tri	1 ^{er} Tri	2 ^{ème} Tri	3 ^{ème} Tri	1 ^{er} Tri	2 ^{ème} Tri	3 ^{ème} Tri
12 sem.	10 sem.	14 sem.	12 sem.	10 sem.	14 sem.	12 sem.	10 sem.	14 sem.
Jan - Mars	Avr - Juin	Sept - Déc	Jan - Mars	Avr - Juin	Sept - Déc	Jan - Mars	Avr - Juin	Sept - Déc
457.33 €	381.10 €	533.57 €	183.36 €	152.80 €	213.84 €	146.64 €	122.20 €	171.16 €
REMISE D'ORDRE – ABSENCE POUR STAGE								
Pour une semaine d'absence			Pour une semaine d'absence			Pour une semaine d'absence		
1372 € / 36 s = 38.11 €			550 € / 36 s = 15.28 €			440 € / 36 s = 12.22 €		
38.11 € * 0.68 = 25.91 €			15.28 € * 0.82 = 12.53 €			12.22 € * 0.82 = 10.02 €		
25.91 € / S			12.53 € / S			10.02 € / S		

TARIFS CLUB EQUESTRE

Cours d'équitation : - à l'heure : 18€ TTC
- au forfait trimestriel : 142€ TTC

Section sportive équitation : 228€ TTC par trimestre.



L'ALESA

Association des Lycéens et Etudiants du LEGTPA

L'ALESA est une association de type loi 1901, gérée par des élèves et étudiants qui sert de support à l'ensemble des activités périscolaires éducatives et culturelles.

Cette association a pour objet :

- De servir de support aux activités conduites hors-temps scolaire : clubs, ateliers culturels, manifestations, sorties, activités socio-éducatives
- De promouvoir les actions conduites par les élèves, dans un cadre hors-temps scolaire, qui visent au développement de l'établissement, en concordance avec les missions de l'enseignement agricole
- D'encourager et de soutenir les projets de classe (voyages d'étude, intervenants...)

L'association propose aussi pour ses adhérents une programmation avec des **spectacles (concerts, théâtre,...), des séances de cinéma, des sorties de loisirs (patinoire, bowling....) et des soirées dansantes à thème les veilles de vacances.**

Les élèves et étudiants sont accompagnés dans leurs projets par les enseignants d'Education socioculturelle et la vie scolaire de l'établissement.

La cotisation annuelle s'élève à 15 € pour l'année scolaire et permet à ses adhérents de participer à l'ensemble des activités proposées par l'ALESA en bénéficiant de tarifs préférentiels pour les sorties et ou activités. Pour exemple, l'ALESA prend à sa charge pour majeure partie le montant des séances de cinéma. La séance, le mercredi après midi pour les lycéens internes ou en soirée pour les étudiants, revient à 2€.



L'UNSS

Association Sportive du LEGPTA

1. Pratiquer son sport et en découvrir une multitude d'autres
2. Participer à de nombreux championnats départementaux, académiques et autres.
3. Se former à l'arbitrage, au Fair-Play.

Au travers des sports TOUS Pratiqués cette année :

- Collectifs : Rugby, Foot, Futsal, Hand, Volley
- Athlétiques et individuel : Athlétisme, Cross-country, Badminton, course d'orientation, Musculation.
- Activités Nature : Escalade, Via Ferrata, Tir à l'arc, VTT, Kayak, Raid...
- Sport de glisse : Ski, Surf, Fond, Raquette, Patinoire...

Cette année, **l'AS compte :**

- 80 licenciés soit 40% de l'effectif total.
- 4 animateurs enseignants et 2 animateurs étudiants sur 3 créneaux hebdomadaires.
- Les résultats : Champion départemental Volley, Futsal, Rugby, Cross-country.

La cotisation à l'Association Sportive / UNSS est fixée au tarif de 25 euros (dont 15€ pris en charge par la Carte Jeune Région) comprenant la licence UNSS (assurance obligatoire), le T-Shirt de l'AS, le prêt de maillots pour les rencontres, les frais de transport (sauf déplacements particuliers).

Carte à demander dès le 1^{er} juin sur le site www.cartejeune.laregion.fr

Les activités commencent **fin Septembre et se finissent début Juin.**



Nos établissements en Lozère



legta.st-chely-apcher@educagri.fr

legta.la-canourgue@educagri.fr

cfa.lozere@educagri.fr

04 66 42 61 50

04 66 32 83 54

04 66 32 02 39

LEGTPA François Rabelais
48200 Saint-Chely d'Apcher

LEGTPA Louis Pasteur
48500 La Canourgue

CFA de Lozère
48100 Marvejols

